

Programme Bachelor domaine II en Sciences de l'éducation

Le domaine d'études Sciences de l'éducation regroupe l'ensemble des disciplines qui ont pris pour objet d'étude l'éducation ou la formation, au sein de la famille, à l'école, dans le monde professionnel ou socioculturel. Au niveau Bachelor, par le biais notamment des disciplines contributives (anthropologie, histoire, psychologie, sociologie, philosophie, etc.), les étudiant-e-s s'approprient différents modèles permettant d'analyser les conditions favorables au déroulement d'une formation ainsi que les causes pouvant mener aux difficultés d'apprentissage. Le programme est construit sur la base d'une large gamme de cours abordant les contenus sous des angles complémentaires.

Le plan d'études (domaine II) est structuré en 4 modules que les étudiant-e-s doivent valider durant leur cursus. Il complète un programme principal (à 120 crédits ECTS) choisi dans un autre domaine.

L'obtention du domaine II en Sciences de l'éducation permet aux étudiant-e-s d'avoir un accès au Master en Sciences de l'éducation, moyennant un programme de complément (30 crédits ECTS).

Structure

Module BS2.1-F / Fondements des sciences de l'éducation

Ce module vise à faire connaître et comprendre les apports centraux des disciplines contributives (anthropologie, histoire, psychologie, sociologie, philosophie) des Sciences de l'éducation. Il prépare les étudiant-e-s à une compréhension fondée théoriquement des processus d'apprentissage et de formation de la petite enfance à l'âge adulte.

Module BS2.2-F / Méthodologies de la recherche

Ce module développe les connaissances et compétences liées à la recherche scientifique en sciences sociales. Les enseignements de ce module permettent aux étudiant-e-s, sur la base d'apports théoriques et d'exemples tirés du champ de l'éducation et de la formation, d'apprécier différentes approches de la recherche quantitative et qualitative. Par le biais de séminaires, ils/elles sont entraînés à utiliser des méthodes et analyses spécifiques, mais aussi à porter un regard critique sur les publications scientifiques.

Les deux séminaires (« Initiation à la recherche quantitative et qualitative en éducation : séminaire » et « Méthodes de travail scientifique ») sont évalués par les modalités « acquis » vs « non acquis ».

Module BS2.3-F / Contextes de l'éducation

Ce module vise à développer les connaissances et savoir-faire spécifiques à différents domaines d'application des Sciences de l'éducation. Les résultats fondamentaux de recherches sont étudiés et les modes d'intervention spécifiques sont présentés de manière à aider l'étudiant-e à construire son propre projet professionnel dans le domaine des Sciences de l'éducation. Le séminaire est conçu pour aider les étudiant-e-s à développer de manière pratique les savoir-faire et attitudes d'un spécialiste en Sciences de l'éducation.

Le « Séminaire : contextes de l'éducation » est évalué par les modalités « acquis » vs « non acquis ».

Module BS2.4-F / Enseignement et apprentissage

L'acquisition de connaissances et la formation d'habiletés spécifiques par les élèves en classe occupent une place très importante dans toute formation en Sciences de l'éducation. Or ces apprentissages ne s'effectuent bien que si des conditions très particulières, et désormais bien connues, sont offertes, par les enseignants d'une part, par le groupe des pairs (autres élèves) d'autre part. Ce module permet aux étudiant-e-s de mieux comprendre ces conditions et l'impact (positif ou négatif) qu'elles ont sur les apprentissages des élèves à l'école.

Programme Bachelor domaine II (60 crédits ECTS) en **Sciences de l'éducation**

Année	Titre du module	Cours du module	ECTS	
1 ^{ère}	Module BS2.1-F Fondements des sciences de l'éducation <i>2 cours à choix</i>	SA L23.00003 - Introduction aux sciences de l'éducation	3	15
		SA L23.00099 - Anthropologie de l'éducation	3	
		SA L23.00171 - Introduction à la technologie de l'éducation	3	
		SP L20.00427 - Interactions : communication interpersonnelle et constitution du social	3	
		SA L25.00012 - Introduction à la psychologie	3	
		SP L22.00826 - Philosophie de l'éducation	3	
		SA L20.00422 - Cours Introduction à la sociologie	3	
		SP L09.00633 - Cours BA/MA Linguistique: Introduction à la linguistique appliquée	3	
		SP L23.00539 – International Education Policy	3	
		SP L23.00580 – Wissenschaftstheorie der Erziehungswissenschaften	3	
1 ^{ère}	Module BS2.2-F Méthodologies de la recherche	SA L23.00545 - Méthodes de travail scientifique	3	12
		AA L24.00751 - Initiation à la recherche en éducation	6	
		SP L23.00546 - Initiation à la recherche quantitative et qualitative en éducation : séminaire	3	
2 ^{ème}	Module BS2.3-F Contextes de l'éducation	SP L23.00110 - Education familiale	3	15
		SP L23.00175 - Education interculturelle	3	
		SP L23.00074 - Education des adultes	3	
		SP L23.00108 - Systèmes d'éducation et de formation	3	
		SP L23.00247 - Séminaire : contextes de l'éducation	3	
3 ^{ème}	Module BS2.4-F Enseignement et apprentissage	SA L23.00077 - Apprentissage, mémoire et motivation à l'école	3	18
		SA L23.00130 - Evaluation et différenciation	3	
		SA L24.00413 - Relations et affectivité en classe	3	
		SA L23.00102 - Soutien à l'apprentissage : cours	3	
		SP L23.00072 - Processus socio-psychologiques de l'apprentissage	3	
		SP L23.00075 - Psycho-pédagogie de l'adolescence	3	

Directives d'application du programme Bachelor domaine II en Sciences de l'éducation

Ce plan d'études est subordonné au Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines.

Structure

Les étudiant-e-s de domaine II doivent au minimum s'inscrire aux cours des deux premiers modules lors de première année.

Le domaine « Sciences de l'éducation » peut être étudié de manière bilingue. Pour cela, au minimum 40% des crédits doivent avoir été accomplis dans chacune des langues. Se référer au plan d'études *ad hoc* : Plan d'études 2020, Bachelor en Sciences de l'éducation bilingue, Domaine II, 60 crédits ECTS.

Inscription et attribution des crédits

Concernant les délais d'inscription et de retrait aux cours et aux examens, les directives du Règlement de Faculté précité (art. 23 et 24) font foi. Un-e étudiant-e non-inscrit-e ne peut prétendre à une évaluation.

L'attribution des crédits ECTS suit les conditions figurant à l'art. 9 du Règlement de Faculté précité.

Toutes les unités d'enseignement sont évaluées soit séparément, soit dans le cadre d'une évaluation par module. Une unité d'enseignement ne peut être validée que dans le module auquel elle est rattachée. Certaines unités d'enseignement (voir détail dans le descriptif) sont évaluées par les modalités « acquis » vs « non acquis ».

Lorsque les unités d'enseignement sont évaluées séparément, chaque validation doit être suffisante. La note du module résulte alors de la moyenne arithmétique non arrondie des notes partielles.

Conformément à l'art. 15 du Règlement de Faculté précité, une évaluation non réussie peut être répétée une seule fois.

Après deux échecs, l'unité d'enseignement ne peut plus être validée. L'étudiant-e se retrouve alors en échec définitif si cette unité d'enseignement est obligatoire dans son plan d'études. S'il s'agit d'un cours optionnel, un autre cours doit être validé parmi les cours à choix restants.

La note globale du domaine pour le diplôme final résulte de la moyenne arithmétique de l'ensemble des notes des différents modules suivis ; les notes des CTC ne sont pas prises en compte dans le calcul de la note globale du domaine, mais figurent sur l'annexe au diplôme.